



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 30 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix maxima des produits pétroliers pour le mois de mai 2019

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

A compter du **1^{er} mai 2019 à zéro heure, les prix maxima des carburants** sont fixés ainsi :

- **super sans plomb : 1,70 €/l, au lieu de 1,58 €/l, soit une hausse de 12 centimes par rapport à avril 2019**
- **gazole route : 1,50 €/l, au lieu de 1,49 €/l, soit une hausse de 1 centime par rapport à avril 2019.**

Ces prix maxima résultent des évolutions des cours qui enregistrent en avril des hausses significatives.

- Pétrole brut Brent : le cours moyen repasse le seuil des 70 \$ le baril, à 70,79 \$ contre 65,69 \$ en mars, soit une augmentation de + 7,8 %. Sur 3 mois, le cours moyen a progressé de 21 %, le cours quotidien a pu progresser de près de 50 \$ fin décembre 2018 à plus de 72 \$ fin avril 2019. Le contexte de restrictions volontaires de production de pays membres ou non de l'OPEP et d'incertitudes internationales (discussions commerciales Chine/EUA, Venezuela, Libye, Iran) se poursuit.

- Carburants routiers : les cours moyens d'achat connaissent également des hausses : toujours fortes pour l'essence, + 10,7 % en avril, sur 3 mois, la hausse de la cotation est de 44,4 % ; plus modérée pour le diesel, + 2,9 %, sur 3 mois, la hausse de la cotation est de 13,3 %.

- Butane : le cours moyen d'achat poursuit sa baisse, de - 4,5 % en avril. Sur 2 mois, la baisse est de 11,2 %.

L'euro poursuit sa dépréciation, de - 0,5 %, par rapport au dollar, (un dollar vaut 1,1262 euro en avril contre 1,1315 euro en mars) et contribue à renchérir les prix finaux aux consommateurs. Sur 1 an, l'euro a perdu plus de 8 % de sa valeur par rapport au dollar.

Le **prix maxima de la bouteille de gaz** de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à **20,32 euros au lieu de 20,74 euros, soit une baisse de 42 centimes par rapport au mois d'avril 2019.**

Compte tenu de la forte hausse du prix de l'essence, la modification de la base de calcul des montants collectés au titre des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) qui impactait les prix finaux des carburants routiers de + 2 centimes par litre, a été reportée au mois de juin 2019.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Pour le Préfet
Le secrétaire général
Pour les affaires régionales

Philippe LOOS